

Compte rendu de l'audience de la Conférence

avec le Cabinet du Ministre de l'Education Nationale

La Conférence (suite à sa demande du 18/05/2012), constituée d'une délégation restreinte (Philippe Blanc, Lauro Capdevila, Nicolas Lemas, François Michaud) a été reçue au ministère le 25 juin 2012, par MM. Jean-Paul Delahaye, conseiller spécial et Jean-Yves Daniel, conseiller du ministre.

Nous avons présenté l'organisation et l'histoire de la Conférence, les principes qui réunissent les associations (**qualité de l'enseignement, qualité de la formation des professeurs, liberté pédagogique, attachement à l'égalité républicaine et donc à la défense de programmes, d'horaires et de diplômes nationaux**) et les actions menées en défense de ces principes, surtout par rapport aux politiques récemment mises en œuvre par le ministère précédent (effets calamiteux de la globalisation des horaires dans la réforme des lycées, abandon d'une formation professionnelle décente des professeurs). Les exemples transmis, en particulier par nos collègues de l'ANPBSE, la fin des dédoublements qui touche toutes les voies d'enseignement et surtout pour les classes qui en ont le plus besoin ont été ici particulièrement parlants.

Dans le cadre du projet de refondation de l'école républicaine, et dans l'esprit d'ouverture à la concertation manifestée par le ministère, et dont ont témoigné nos interlocuteurs, nous leur avons communiqué le souhait des associations de jouer pleinement, **mais en toute indépendance leur rôle d'expertise disciplinaire, fondé sur une longue pratique réfléchie des contenus et des méthodes propres à chaque matière d'enseignement.**

Sur cette question, nous serons très attentifs au « changement de méthode » selon l'expression de M. Daniel qui devrait conduire à de réelles consultations et non à ces rendez-vous sans effets auxquels nous avions tant accoutumés la précédente équipe que nous avons fini par renoncer à lui demander contact.

Sensibles aux problèmes évoqués (150 000 sorties sans qualification, effondrement de la formation des maîtres) MM. Delahaye et Daniel après s'être présentés et fait état de leur corps d'origine (IGEN vie scolaire et IGEN physique-chimie), nous ont rappelé le cadre des contraintes dans lesquelles les évolutions pourront être envisagées :

a/ **Le calendrier.** Ils ont précisé que le Ministre ne peut uniquement être celui de l'abrogation (sans toutefois développer ce point) et rappelé que la mise en place de mesures – comme l'organisation de la rentrée – prenait du temps.

Prenant exemple sur l'"expérimentation de la globalisation des langues avant généralisation" prévue par Luc Châtel dans 10% des collèges (circ. de rentrée), il est rappelé la base d'un calcul hallucinant (crédit de 684h de langues vivantes entre l'entrée en 6e et la sortie en fin de 3e, toutes langues confondues, par élève) pour 10% de collèges qui pourront répartir l'enveloppe à leur gré. M Delahaye a précisé que, dans le cas d'espèce, l'expérimentation était

maintenue, mais que la perspective "avant généralisation" n'était plus qu'une éventualité après évaluation.

b/ **Le cadre budgétaire.** L'Education Nationale coûte cher comparée à ses homologues pour des résultats parfois médiocres; nos interlocuteurs ont longuement insisté sur le cas des enquêtes internationales essentiellement en anglais (>93% des élèves sont crédités avoir le niveau A2 fin 3^e par nos propres évaluations, alors que l'enquête internationale révèle que le taux est en réalité de 26%).

Répondre à court et à plus long terme à ces difficultés est envisageable particulièrement dans le cadre de l'autonomie des établissements, qui existe depuis 1985. Selon M Delahaye : "l'enseignant doit être en capacité de faire des choix" avoir une réelle capacité d'initiative, y compris celle de déroger localement aux programmes nationaux. Sur ce point nous avons rappelé les effets prévisibles et pour certains déjà avérés de l'autonomie (conflits interdisciplinaires, autoritarisme des chefs d'établissements) et à M Delahaye ses propres mots, lors d'un entretien de presse sur cette question dont il est particulièrement au fait : « la communauté scolaire ne peut en effet sérieusement se mobiliser que si elle constate que les marges de manœuvres budgétaires et horaires qui lui sont consenties sont réelles et pérennes ».

La réflexion plus générale sur la détermination des moyens propres à produire des résultats attendus est la préoccupation essentielle de nos interlocuteurs ; les associations la partagent et sont prêtes à faire état de propositions concrètes en accord avec les finalités d'une école républicaine et humaniste.

c/ **Autres sujets abordés :**

La priorité doit être accordée au primaire pour nos correspondants, le secondaire ne sera clairement pas une priorité dans l'immédiat. Nous avons évoqué la question de la formation initiale et continue. Sur ce dernier point, nos interlocuteurs ont reconnu le très bon travail des associations, dans la mesure même où le ministère n'a pas toujours les moyens de financer par ailleurs une formation continue.

Nous avons évoqué la question de la formation initiale et continue. Sur ce dernier point, nos interlocuteurs ont reconnu le très bon travail des associations, dans la mesure même où le ministère n'a pas les moyens de financer par ailleurs une formation continue.

Un point très intéressant a été soulevé pour finir : **le rapport des associations avec les syndicats** ; se joue ici bien sûr la question entre autres de la représentativité des associations. Nous avons fait état du colloque organisé à Lyon en septembre prochain sur les associations de professeurs : « Militantisme, sociabilité savante et identité professionnelle » ou cours duquel ces relations seront évoquées. Ce fut l'occasion de préciser encore la nature et le rôle

de nos associations et du sens donné à leur unité dans la Conférence : un attachement fort et indéfectible à nos disciplines, qui nous conduit à nous reconnaître dans une égale dignité quant à la formation de l'homme et du citoyen et à coordonner nos actions en ce sens.

Ce qui nous amène également à apporter un soutien collectif aux revendications de telle ou telle association : par exemple la création d'une agrégation des sciences médico-sociales ; par nature toute discipline de savoir évolue, s'enrichit et se structure dans ses contenus et dans ses modes de transmission. **Notre ancrage disciplinaire n'est pas un obstacle à l'innovation** ; tout au contraire, il en est la condition. Nos exigences et notre expertise jouent un rôle déterminant dans la « faisabilité » des réformes et dans la mesure de leur impact sur des générations d'élèves dans le respect du principe d'égalité.

Nous remercions MM. Delahaye et Daniel de leur très cordial accueil et de leur proposition de rester à notre écoute, maintenant que connaissance avait été faite. L'audience s'est déroulée dans un excellent climat, de franchise et de confiance, que l'humour et une discrète ironie ont contribué à rendre encore plus détendu.

Pour la délégation,

Philippe Blanc

Secrétaire général